



NUMÉRO 23 nouvelle série
12 février 2026

ÉDITORIAL

De nouveau sur la construction de la paix

Dans le dernier numéro (22) de *Hier et Demain*, nous avons mis l'accent sur le pacifisme ouvrier, et c'était bien normal. Toutefois, cela nous a fait passer sous silence ou presque la genèse des institutions créées pour maintenir la paix ou modérer la guerre au cours du XXe siècle. Sans être aussi efficientes que l'espéraient leurs promoteurs, elles ont pourtant le mérite d'exister et d'assigner un objectif pacificateur aux Etats. Or elles sont de fait aujourd'hui menacées par l'émergence de régimes politiques que la presse qualifie de « décomplexés ». Au demeurant, un téléfilm récent rappelle à bon escient la rencontre entre Bertha von Suttner et Alfred Nobel.

On peut distinguer plusieurs réseaux participant dès le tournant du XIXe au XXe siècle à la poursuite d'objectifs visant à humaniser et à encadrer par le droit les relations internationales. Ils s'inscrivent de fait dans la continuité de l'évolution commencée au XVIIe siècle réservant l'usage de la violence aux états, imposant le droit comme outil de pacification et cherchant à humaniser la guerre en instaurant un « *droit des gens* » au-dessus des rapports de forces. Symbole de cet état d'esprit, les traités de Westphalie (1648, voir n° 22) ou le tableau de Velasquez « *la reddition de Bréda* » (1635), où l'on voit le vainqueur (A. Spinola) réconforter le vaincu (J. de Nassau), dont les troupes semblent conserver leurs armes. C'est le temps de la « *guerre réglée* ». La

DANS CE NUMÉRO

Editorial

**Dossier combat pour la paix
(Suite)**

Page 1

L'œil dans le rétro

L'Arsenal de Rochefort

Page 6

Vie de l'IFHS

L'Assemblée générale 2025

Page 11

Procès-verbal

Page 11

Rencontre IFHS-Naval Group **Page 13**

A consulter, à faire connaître

**Le Power Point
de présentation
de l'IFHS-TE-CGT**

Page 14

Ouvrage « Faire la paix » **Page 14**

Histoire et souvenir

**Serge Bretheau
René Peyrical**

Page 15

Adhésions

Page 16

fin du XVIII^e siècle avait vu plusieurs mises en forme philosophiques de cette aspiration pacifiste : l'Abbé de Saint pierre, Emmanuel Kant, dont les ouvrages évoquent l'un et l'autre une « *paix perpétuelle* », Rousseau, Montesquieu, William Penn...



Velasquez, la reddition de Bréda, Prado, DP

Le premier courant de pensée mobilise des personnalités issues des classes dominantes, mais relativement marginales ou isolées dans leur milieu. Henry Dunant est un homme d'affaires suisse, fondateur en 1863 de la Croix Rouge (Comité international qui prend ce nom en 1876) dont le but premier est le secours aux militaires blessés dans la bataille : l'idée lui vient de son regard sur les résultats de la bataille de Solferino (1859) dont il fut témoin. En 1864 il impulse la première conférence de Genève qui adopte une convention internationale incitant les Etats à reconnaître des droits aux blessés. D'autres conférences suivront : En 1899, celle de La Haye (15 états) adopte les premières conventions fixant un droit de la Guerre, interdisant par exemple l'usage des gaz et le bombardement des villes non défendues... Les conventions de Genève sont pour finir un ensemble de textes parus entre 1864 et 2005, protégeant les civils, les blessés, les prisonniers de guerre et les organismes humanitaires en situation de conflit international ouvert. L'on évoque aussi les conférences et conventions de La Haye, par

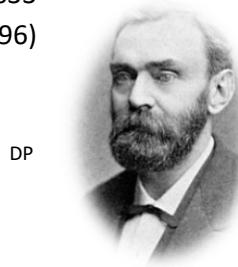
exemple sur les questions de désarmement, et c'est au Palais de la Paix de cette ville que siège la Cour internationale de justice.

Henry Dunant (1929-1910), auteur inconnu,
DP



Bertha von Suttner est issue de la haute aristocratie viennoise et épouse d'un industriel, aristocrate autrichien de rang inférieur au sien. Elle rencontre Alfred Nobel lorsqu'il l'emploie comme secrétaire, la ruine de sa famille l'obligeant à travailler. Vite éloignés par la vie, ils vont entretenir une longue amitié dont témoigne une abondante correspondance épistolaire. Bertha est marquée par ce qu'elle a vu de la guerre austro-prussienne (Sadowa, 1866), et contribue en 1892 à la création d'un « *bureau international de la paix* » qu'elle préside jusqu'à sa mort en 1914. C'est elle qui convainc Alfred Nobel, industriel et inventeur notamment de la dynamite, de consacrer l'héritage de sa fortune à ce qui est depuis le « *prix Nobel* ».

Alfred Nobel
(1833-1896)



Bertha Von Suttner
(1843-1914)
© picture-alliance / dpa

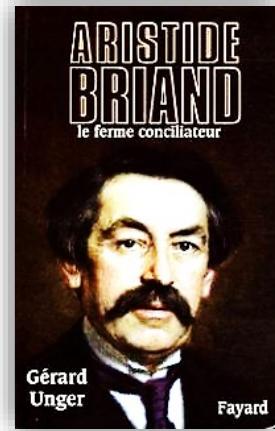
Entre ce pacifisme des élites et le pacifisme populaire, on repère peu de passages. Le féminisme tend à considérer que les femmes donnant la vie la préservent en entrant dans la société civile, notamment par le vote. Les différentes formes du suffragisme seront bousculées par la première guerre, et ce sont des femmes socialistes ou syndicalistes qui organiseront pendant le conflit une action

pacifiste (Klara Zetkin, Marie Mayoux, Hélène Brion, Marcelle Capy), même si l'on peut noter la brève existence d'une « *Ligue internationale des femmes* » après-guerre... Encore le mouvement ouvrier n'imagine-t-il, pour sa part, la résistance à la guerre que par la grève générale internationale, premier acte du socialisme, les efforts de Jaurès pour faire pression sur les gouvernements restant une exception.

Il y aurait peut-être pourtant un lien tenu entre le pacifisme ouvrier et les options défendues par certains hommes d'Etat. On pense ici à l'évolution qui mène Aristide Briand de ses débuts syndicalistes révolutionnaires à la présidence du Conseil lors de l'Union sacrée puis, la paix revenue, à ses prises de positions à la SDN. Plusieurs fois ministre, il forme avec son homologue allemand Gustav Stresemann un premier « *couple franco-allemand* ». Il est l'artisan du pacte de Locarno par lequel l'Allemagne renonce à l'Alsace-Moselle et pourra entrer à la SDN, et du pacte Briand-Kellog (USA), mettant la guerre « *hors la loi* », signé par 63 états. Il défend aussi l'idée d'une fédération européenne. Il s'illustre par son discours à la SDN accueillant l'Allemagne en 1926 : « *Arrière les fusils, les mitrailleuses, les canons... Place à la réconciliation, à l'arbitrage et à la paix* ». L'on comprend ici qu'il s'est en fait rangé au côté de celui qui a imaginé puis présidé la SDN, le radical Léon Bourgeois, prix Nobel de la paix 1920, qui affirme que le droit doit primer la force dans les relations internationales. C'est le choix tenté en 1919 par la création de la SDN, censée fonder la « *sécurité collective* » sur l'arbitrage entre les nations. Albert Thomas, précurseur et directeur du BIT (Bureau international du Travail) s'inscrit dans la même logique en faisant de l'OIT le modèle des futures institutions de l'ONU, annonçant ainsi la rupture de 1945 : on parlera désormais de « *Communauté internationale* » et non plus de « *concert des nations* ».

Le point de vue de la génération de 1945 de dirigeants du monde n'est donc pas sans passé. Nous ne développerons pas ici le fonctionnement de l'ONU pendant la guerre froide, marquée par la décolonisation, la

bipolarisation et les problématiques du nucléaire : nous renvoyons à l'article sur le mouvement de la paix du numéro 22 de *H et D*. En revanche, il n'est pas inutile de s'attarder un instant à tenter une description de l'engrenage qui mène d'un multilatéralisme largement espéré à la remise en cause présente des principes et des institutions du droit international – ceci sous toutes réserves, aucune doctrine n'étant à ce jour établie.



Aristide Briand
(1862-1932)

Une biographie



Gustav Stresemann
(1878-1929)
Bundesarchiv

Le droit international se fonde, on l'a vu, sur le principe de pleine souveraineté des Etats et d'eux-seuls, aucune ingérence d'un état dans les affaires intérieures d'un autre n'étant compatible avec ce principe. Évidemment, les modalités incontrôlées de la communication au sein de l'actuel village global fragilisent cette construction. Encore faut-il en effet que le principe soit accepté et mis en forme de droit. Or il semble que la décennie 1980 ait introduit une rupture dans son application et son acceptation sous une double pression, aux sources de deux étranges inversions.

D'abord, la guerre froide tirant à sa fin, les républicains américains sont partis en quête d'un nouvel ennemi : « *l'Empire du mal* » soviétique (c'est le terme de Reagan, président de 1981 à 1989), cède la place aux « *rogue states* », littéralement « *états méchants* » comme on dit d'un chien, traduit diplomatiquement par « *états-voyous* », autrement dit non respectueux du droit international et du monopole des nations (d'où

la définition large du terrorisme) contre lesquels il conviendrait d'établir un « *nouvel ordre mondial* » (G. Bush). Or, de la « *guerre du golfe* » à la seconde guerre d'Irak et à plusieurs interventions de moindre portée les États-Unis ont glissé vers un point aujourd'hui visible : un nouvel impérialisme assumé, voire proclamé. La possibilité de paraître légitimes dans ce projet aura été ouverte par l'ONU elle-même, en un lent mais irrésistible contournement de la notion d'ingérence. Il existe dès 1948 une contradiction dans les objectifs de l'organisation : comment garantir des droits de l'Homme universels sans ingérence de la communauté internationale ? C'est cette faille qui est alors exploitée par des acteurs de bonne volonté, qui ouvrent ainsi la voie au contraire de ce qu'ils attendaient. Dans un article de Géopolitique n°68 de janvier 2000 Mario Bettati démonte le mécanisme de la destruction du principe de non-ingérence. Etape 1 : jusqu'en 1968, l'ONU se contente de s'informer de la situation des droits de l'Homme dans les états membres et ses organisations agissent en accord avec les autorités en place. Etape 2 : depuis 1968 l'on tolère l'ingérence civile non autorisée des humanitaires pour accéder aux victimes à l'intérieur des frontières. Etape 3 : en 1988 la résolution 43/131 de l'ONU est adoptée sur

proposition de la France représentée par le ministre de l'Humanitaire B. Kouchner ; elle légalise l'ingérence civile. Etape 4 : en 1992, la crise militaro-alimentaire en Somalie conduit à une intervention forcée, qui d'ailleurs échoue lamentablement. L'affaire signifie de fait une nouvelle lecture de la charte des Nations Unies. La boucle paraît fermée : la non-ingérence n'existe plus, mais ce n'est pas fini, même si l'article de Bettati s'arrête là : dans et après l'émotion des attentats de 2001 les interventions militaires se succèdent, défendues sinon justifiées devant l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité sans grands égards envers le droit désormais objectivement caduc devant les équilibres de puissances affrontées.

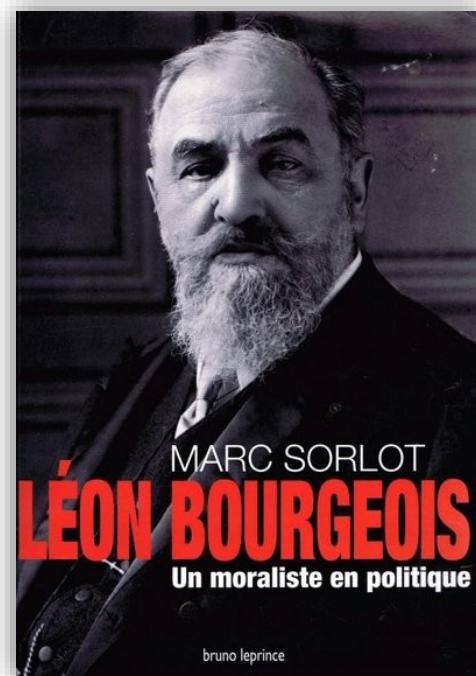
En fin de compte les gendarmes du monde s'assument comme voyous au nom du droit (!), et le mouvement humanitaire aura contribué à légitimer ce qu'il combat. Si l'on admet que construire la paix ne se limite pas à préparer la guerre, s'atteler à définir un consensus global et un droit renouvelé pourrait être une tâche urgente des dirigeants du village global.

PM

Une biographie de Léon Bourgeois (1851-1925) ...

... et page suivante un de ses discours (1909),

dont le rappel pourrait aider notre réflexion



Nous assistons depuis un demi-siècle à l'œuvre de deux forces qui agissent simultanément, mais en sens contraire, sur les gouvernements et les peuples européens [...].

D'une part, la politique des cabinets¹ continue [...] à chercher les garanties de la paix [...] dans l'équilibre des forces, dans ce qu'il est d'usage d'appeler l'équilibre européen. La diplomatie qui s'inspire de cette politique affecte de se qualifier de «réaliste», elle se garde de s'appuyer sur les principes du droit. Lorsqu'un Etat, pour une raison quelconque, cherche à étendre ses frontières ou redoute l'expansion d'un voisin, sa diplomatie se met en marche sans se préoccuper de donner satisfaction aux véritables exigences du droit [...].

En face de la diplomatie de la force s'affirme, d'autre part, et s'affirmara de plus en plus la diplomatie du droit. [...] En multipliant les institutions juridiques, en définissant les droits et les devoirs des peuples dans un état de civilisation véritable, en précisant au besoin ces droits et ces devoirs sur certaines questions comme celle de la guerre sur mer, ces autres diplomates, qui sont les jurisconsultes² internationaux, se sont, en effet, proposés de donner à l'équilibre du monde la seule base durable que connaisse la conscience et que puisse respecter l'humanité : le droit.

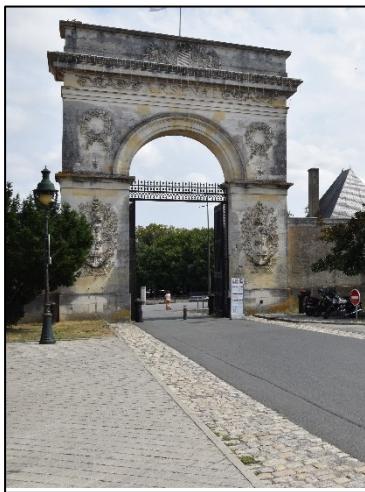
Discours de Léon Bourgeois prononcé lors du VI^e Congrès national de la Paix, le 31 mai 1909.

1. Expression synonyme de «concert européen» ou d'équilibre des puissances.

2. Consultants spécialistes en droit.

L'œil dans le rétro...

Nous reprendrons les travaux sur Cherbourg dans de prochains numéros de cette rubrique. Dans ce numéro, nous nous retournons vers les débuts, les premiers arsenaux de Marine intégrés dans un système étatique d'ensemble. Nous faisons donc escale à Rochefort, arsenal « du ponant », tourné vers les colonies atlantiques au temps de Louis XIV et de Colbert.



L'ARSENAL DE ROCHEFORT

La porte de l'Arsenal de Rochefort en 2025

Photo PM

Comme cela a été évoqué dans les rapports à l'assemblée générale de notre IFHS, l'écriture sur les Arsenaux de Marine avance, même s'il faudra encore plusieurs mois avant de pouvoir consulter la concrétisation de ce travail.

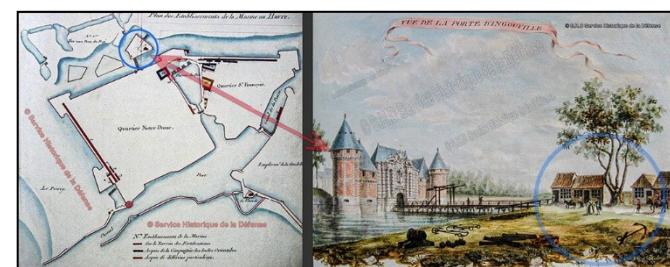
En effet, le sujet est vaste, de par :

- le nombre de sites : les établissements de la période contemporaine (Brest, Cherbourg, Toulon, Indret, Ruelle, et une évocation d'établissements fermés : Guérigny, Rochefort et ceux d'outre-mer)
- la période choisie : de la naissance du syndicalisme au changement de statut de DCN.

L'Histoire de nos Arsenaux de Marine est pourtant bien plus ancienne puisque remontant à partir de 1631 avec la création de 3 arsenaux à **Brest**, **Le Havre** et **Brouage** sous l'impulsion de Louis XIV et de son ministre Colbert.

De ces 3 premiers lieux, seul **Brest** est resté un port militaire avec ses activités de construction et d'entretien de bâtiments de la Marine d'Etat.

L'Arsenal du **Havre** resta en fonction jusqu'en 1825 et plus de 900 navires de tous types y furent construits pour la Marine Royale, mais son manque de profondeur d'eau le condamna. De cet Arsenal, après son démantèlement, il ne subsistait plus qu'un bâtiment emblématique : le magasin général qui sera finalement détruit par les bombardements de 1944.



Le Havre au 16^{ème} siècle avec les différents lieux attribués à l'Arsenal, et les grandes forges (cercle bleu). A droite ces mêmes forges au 17^{ème} siècle devant la Porte Richelieu. © SHD Service Historique de la Défense.



Le Havre, Bâtiment de l'Arsenal classé aux Monuments Historiques avant sa destruction sous les bombardements de 1944. Source © Monumentum

Comme derniers vestiges, seuls ont été sauvegardés la porte sculptée du magasin général entreposée au Musée d'Art moderne André Malraux, ainsi que la sphère armillaire qui coiffait le dôme du campanile, conservée aux Archives municipales du Havre.

Brouage est à l'origine l'un des plus importants ports d'Europe pour le commerce du sel (jusqu'à 200 bateaux pouvaient venir mouiller dans le port). La ville est fortifiée dès 1569, son port devient une place forte pendant les Guerres de Religions. Mais au XVIIème, l'envasement irrémédiable du port qui n'est rapidement plus bordé par l'océan Atlantique provoque son déclassement aux yeux de Colbert et le déclin de la cité.



La place forte de Brouage au XVIIème siècle, plan relief

Auteur du cliché ; Myrabella ©Free Software Foundation, Inc.

De la naissance de l'Arsenal de Rochefort, à l'âge d'or du XVIIIème siècle

Colbert lance une campagne d'inspection systématique des côtes dans les années 1661-1662, afin d'analyser les capacités littorales du royaume de France. C'est Colbert du Terron, son cousin, et gouverneur de la province, qui par son influence impose le choix de Rochefort, nichée dans les derniers méandres de la Charente, pour y développer un nouvel arsenal en 1666. Ce lieu semble à l'époque idéal, avec une position stratégique à l'abri d'attaques ennemis.

Nous sommes sous le règne de Louis XIV qui voyant les choses en grand, mettra en œuvre des moyens considérables pour faire de l'Arsenal de Rochefort « ...le plus grand et le plus beau qu'il y ayt dans le monde ». Des travaux colossaux y sont menés : creusement de la première forme, création de la fonderie associée rapidement à une forerie pour les canons en bronze, creusement de 2 nouvelles formes avec une machine hydraulique commune pour l'assèchement, hangars, fosses aux mats, magasins... Mais le bâtiment le plus emblématique et majestueux construit sera la corderie royale, 374 mètres de long, pour la fabrication des cordages.

L'expansion de l'Arsenal continuera tout au long du XVIIIème siècle où Rochefort connaît son âge d'or. De nombreux navires de guerre y sont construits, dont des

vaisseaux de ligne, et l'Arsenal joue un rôle important dans les guerres maritimes de la France, notamment pendant la guerre de succession d'Espagne et la guerre de Sept Ans. Le site de Rochefort participe également activement à la guerre d'Indépendance américaine en fournissant des navires à la flotte française dont la frégate L'Hermione sur laquelle s'embarqua La Fayette. Rochefort est également devenu « l'Arsenal des colonies » et reçoit aussi comme mission, d'assurer pour la France le ravitaillement de ses possessions coloniales dans le monde Atlantique (Nouvelle-France, Caraïbe, Guyane et comptoirs africains).

Vers 1780, l'Arsenal compte jusqu'à 4000 ouvriers, ce qui en fait le plus grand employeur de la région. Pendant la Révolution française, l'Arsenal est rebaptisé « *Arsenal maritime de la République* » et continue de produire des navires pour la marine nationale.



La corderie royale restaurée (photo PM 2025)

Le XIXème siècle : l'adaptation à l'industrialisation et à l'évolution des techniques navales

Dès le début de ce siècle, l'Arsenal de Rochefort est à la pointe de nombreuses avancées techniques principalement sous l'impulsion de l'Ingénieur du Génie maritime Jean-Baptiste HUBERT (1781-1845) : moulin à draguer, création du premier atelier d'ajustage -ou des tours à métaux- de la Marine, amélioration des poulies, moulin à scier, amélioration de la fabrication des cordages, travaux sur la machine à vapeur pour les travaux des arsenaux. La machine à vapeur sera ensuite adaptée pour la propulsion des premiers navires de guerre à vapeur à partir du milieu des années 1820. Viendra également le temps des premières installations industrielles : « *l'apprentissage industriel* » des ingénieurs, le développement de l'emploi des métaux et de puissants outils, le regroupement des ateliers autour d'un pôle de production énergétique...

L'Arsenal se modernise avec l'arrivée des premières machines-outils et la construction de navires en fer, tandis que certains de ses ateliers d'origine ferment : fonderie (1840), corderie (1867). L'État investit massivement pour soutenir une politique extérieure

révisée dont la Marine est désormais le cheval de bataille, les arsenaux en sont les principaux bénéficiaires.



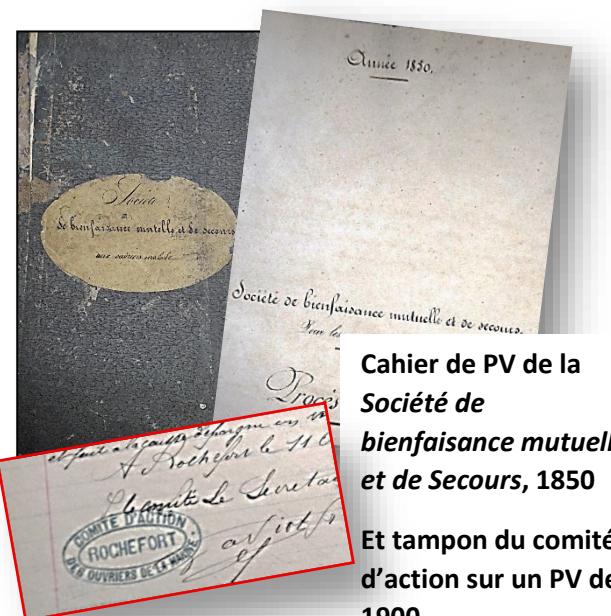
Entrée d'une des formes de radoub, aujourd'hui au sein d'un espace de loisirs (PM)

Cet essor ne se fait pourtant pas dans les meilleures conditions pour la population ouvrière, ainsi au milieu des années 1850, Rochefort est secouée par un mouvement social important. Du 25 avril au 8 mai 1855 se déroule une grande grève au port, en ville et à l'Arsenal : plus de 2 300 ouvriers cessent le travail, manœuvres du port, tailleurs de pierre, ouvriers de l'Arsenal... Les meneurs issus de l'Arsenal seront condamnés pour trahison, à des peines de prison de 15 à 6 mois.

On peut voir dans ce mouvement les prémisses de la naissance du mouvement syndical à Rochefort comme dans tous les arsenaux à la fin de ce siècle. En amont de ce mouvement, il existe, dès les années 1870, au sein des arsenaux et établissements de la Marine, des comités d'ouvriers, organisés pour défendre les intérêts des travailleurs. Ces comités sont d'abord des groupements républicains avant de devenir de véritables organes de défense professionnelle. Leur moyen d'action consiste à interroger les députés, pour obtenir des réformes ou l'intervention du ministre en leur faveur. Jusqu'aux années 1890, l'orientation républicaine du Comité des ouvriers de la Marine de Rochefort est très marquée. Elle prend d'ailleurs, le contre-pied des tendances fréquemment conservatrices des officiers de Marine dirigeants l'Arsenal, avec lesquels le Comité n'entretient aucun contact. Pourtant dans ce contexte particulier, lors des élections municipales de 1871, plus de 1 300 bulletins portant la mention « *Commune de Paris* » sont déposés dans les urnes. Les autorités en imputent la responsabilité aux ouvriers de la Marine. La réponse ne se fait pas attendre, les principaux meneurs sont renvoyés et la surveillance renforcée autour d'une quarantaine d'ouvriers qualifiés de « *affiliés à des comités révolutionnaires* ».

En toute fin de ce siècle, le Comité des ouvriers du port de Rochefort se transforme. Il fonde une coopérative de consommation et évolue en société de secours mutuels, la « *Société de secours mutuels des ouvriers du port de Rochefort* ». Toutefois, il existe une société de « *bienfaisance mutuelle et de secours* » depuis 1850 au moins à Rochefort, comme en témoigne son cahier de procès-verbaux conservé par les AM, et l'appellation dans ses réunions de « *camarade* » pour les adhérents d'un « *Comité d'action des ouvriers de la Marine* », débattant en 1899 et 1900 du statut d'un syndicat et des expériences d'autres établissements (AM encore), laisse penser que des forces politiques diverses convergent vers le syndicalisme. Quoi qu'il en soit, bientôt, les organisations existantes n'apparaissent plus suffisantes et l'idée de créer un syndicat est émise, afin de s'insérer dans un mouvement débuté à Toulon en 1898 et qui tend à gagner l'ensemble des établissements de la Marine.

C'est aussi l'époque des premières menaces sur l'avenir de l'Arsenal. Une proposition de loi est déposée devant la Chambre en décembre 1899, par Edouard Lockroy, ancien ministre de la Marine, visant à supprimer l'Arsenal de Rochefort dans le cadre d'une nouvelle organisation de la défense des côtes, des points d'appui de la flotte et des constructions navales. A cette période, l'envasement prend le dessus sur le travail de dragage (un moulin pour extraire la vase avait été construit dès 1806). La position stratégique choisie au moment de la création de l'Arsenal devient préjudiciable à son avenir.



Cahier de PV de la
Société de
bienfaisance mutuelle
et de Secours, 1850

Et tampon du comité
d'action sur un PV de
1900.

AM

Le XXème siècle, des menaces à la fermeture

Dès l'année 1900, certains dirigeants de la Société de prévoyance craignent que la création d'un syndicat ne conduise à négliger l'action mutualiste, et surtout à s'exposer aux autorités du port. Ils obtiennent que ce syndicat se crée en dehors de celle-ci.

Le 29 mars 1900 est fondé le « *Syndicat des travailleurs réunis du port de Rochefort* ». Il est déclaré le 2 février 1901, Alfred POINFERRÉ en sera le premier secrétaire. C'est l'aboutissement d'un mouvement qui aura rencontré quelques difficultés à s'implanter dans un environnement dirigé par des militaires. En effet, même si la loi du 21 mars 1884 légalise les syndicats professionnels, il faut attendre la séance du 22 mai 1894 à la Chambre des députés, pour que soit confirmé que cette loi « *s'applique aux ouvriers et employés des exploitations de l'État aussi bien qu'à ceux de l'industrie privée* ». Dès lors, la légalité des syndicats d'ouvriers d'État est pleinement autorisée. Pourtant le doute continue de persister, et en 1902, une délégation du Syndicat de l'Arsenal profite de la venue à Rochefort du ministre de la Marine pour obtenir l'assurance que l'organisation est bien légitimée.

Jusqu'à la première guerre mondiale, l'organisation et la mise en place de l'action syndicale ne se fait pas sans difficultés. Des oppositions vives se produisent, entre un mouvement pragmatique, dont les dirigeants sont souvent socialistes, et un autre, dont les membres sont d'inspiration anarchistes et partisans de l'action directe. Illustrations de ces difficultés, l'échec de la mobilisation envisagée pour la diminution de la journée de travail qui fait perdre 200 adhérents en 1902, et les cinq secrétaires généraux qui se succèdent à la tête du syndicat de 1908 à la guerre. Mais, bien que traversé par des courants divergents, le syndicat de l'Arsenal de Rochefort évite de se couper de la masse des ouvriers du port. Ceci explique que les tentatives en vue de créer des syndicats dissidents, en 1905 et en 1910 échouent. En ce début de siècle où les travailleurs tentent de s'organiser, le contexte rochefortais s'assombrit car des projets de réforme voient jour : alléger le dispositif militaire de Rochefort et spécialiser l'Arsenal dans la construction des unités de petites tailles, seules à pouvoir naviguer sur la Charente sans trop d'encombres. A chacune de ces évocations, les élus de la Ville, du Conseil d'arrondissement, de la Chambre de commerce et du Conseil des prud'hommes jettent leur démission, soutenus par la population, la presse locale et des figures prestigieuses du cru comme Pierre Loti.

En 1909, le sous-secrétaire d'État à la Marine organise comme dans les autres établissements relevant du ministère de la Guerre, la Commission mixte consultative composée de représentants de l'administration et de délégués élus par le personnel. Cette commission est compétente pour examiner les questions touchant à l'organisation du travail et au fonctionnement relevant de sa compétence. Mais ce principe des délégations auprès du ministre est contesté. L'utilité de la commission mixte est remise en cause et une proposition demandant sa suppression est votée en 1912 par le Syndicat Rochefortais. Cette critique à l'égard de cette politique pourtant prônée par la Fédération des travailleurs de la Marine n'est pas seulement le fait de syndiqués de l'Arsenal de Rochefort, elle est bien plus marquée dans d'autres établissements de la Marine, particulièrement en Bretagne, à Brest, Lorient et Indret.

A la veille de la Première Guerre mondiale, les effectifs sont de plus de 2 500 ouvriers, ouvrières et apprentis, et le climat à Rochefort est morose, suite à de nouvelles inquiétudes les élections municipales sont boycottées par les électeurs (72 votants sur 8 294 inscrits). Au syndicat, lassés par les conflits internes, nombre d'adhérents ne prennent plus la peine d'assister aux réunions, mais conservent leur adhésion afin de bénéficier des avantages de la coopérative syndicale. Après une hausse du montant des cotisations intervenue en 1912, ce prétexte ne les retient plus.

Pendant le premier conflit mondial, l'Arsenal se voit confié l'entretien des unités qui peuvent remonter la Charente ainsi que la confection d'obus. Dans cette période, l'activité revendicative ne s'éteint pas totalement puisque des dirigeants du syndicat comme Louis BERNARD ou Léon ROBERT jouent un rôle actif dans la défense des aides ouvriers et des apprentis maritimes en grève pour l'augmentation de leur rémunération. Louis BERNARD sera d'ailleurs condamné pour complicité morale à quinze jours de prison avant d'être acquitté par le Conseil de guerre. Il continue la lutte sociale auprès des ouvrières menacées d'être licenciées avec l'arrivée de la main d'œuvre coloniale. A la fin de la guerre, il sera également le principal meneur de la « *grève des bras croisés* » à l'Arsenal, mouvement suivi du 16 au 19 mai 1919, par la totalité des 1 900 ouvriers pour le maintien du niveau des salaires suite à la réduction de la durée journalière de travail.

Mais les menaces sur l'avenir reviennent rapidement, en effet, dès 1919, le conseil supérieur de la Marine préconise la suppression de l'Arsenal de Rochefort, un

port sans quai, peu accessible et dont le maintien ne se justifie ni d'un point de vue géographique, ni d'un point de vue technique. La pression s'accentue encore, puisque en 1922, 400 postes sont supprimés. Le syndicat tente de limiter les conséquences des licenciements sur le personnel auxiliaire au profit de départ à la retraite des ouvriers les plus anciens. C'est dans ce contexte que naît le 11 février 1922, le ***Syndicat unitaire des ouvriers de la Marine de l'État et du port de Rochefort (CGTU)***. Son secrétaire général est Fernand JULIEN, ancien militant de la CGT et de la SFIO qui a opté pour la IIIème Internationale après la guerre. Ce syndicat compte une centaine d'adhérents à sa création mais ce nombre chute à une quarantaine dès 1923. Fernand Julien démissionne et laisse la main à Fernand DUPUY. En 1924, Jean SCHAFFHAUSER fonde ***le Syndicat professionnel des ouvriers et ouvrières de l'Arsenal, affilié à la CFTC***. Cette année-là, la victoire du Cartel des Gauches en avril permet à la ville de sauver son Arsenal, déjà amputé d'une partie de son personnel.

Ce sursis ne dure que jusqu'en 1926, puisque la gauche est défaita suite à jeu d'alliance qui permet à Raymond POINCARE de devenir président du Conseil marquant ainsi l'échec du Cartel. Sur proposition de son ministre de la Marine, POINCARE signe un décret dont les conséquences sont dévastatrices pour Rochefort : suppression de la Préfecture Maritime et de ses services, des directions techniques et administratives de l'Arsenal, de la direction du port militaire.

Malgré toutes ces attaques, le rassemblement des forces syndicales n'est pas de mise. Le ***Syndicat des travailleurs réunis*** de l'Arsenal rejette, par crainte de noyautage, que les dirigeants du ***Syndicat unitaire des ouvriers de la Marine de l'État*** prennent leur carte d'adhésion chez eux. La proposition de front unique, présentée en 1927 par le syndicat « révolutionnaire » est également rejetée et l'on assiste à des alliances paradoxales, le syndicat de l'Arsenal d'un côté, et le syndicat chrétien allié au syndicat révolutionnaire de l'autre.

C'est donc le ***Syndicat des travailleurs réunis*** qui restera le principal interlocuteur des autorités de la

Marine pour gérer l'application du décret de fermeture : « *Les immatriculés doivent être transférés vers d'autres arsenaux, tandis que les excédents d'effectifs disparaîtront par voie d'extinction* », « *ceux qui réunissent 25 ans de service peuvent prendre leur retraite, bénéficiant d'un bonus de cinq ans* », « *les membres du personnel auxiliaire peuvent demander une dérogation exceptionnelle leur assurant un transfert vers un autre port* ».

Au 1er janvier 1928, 249 ouvriers et leurs familles, soit 682 personnes, ont été transférés dans les différents arsenaux et établissements industriels de l'État. Beaucoup vont partir à Ruelle, dans le département voisin de la Charente mais quelques-uns choisissent un dépassement complet en rejoignant Bizerte en Tunisie ou Sidi Abdallah en Algérie. Ne restaient plus à Rochefort que 426 ouvriers d'État affectés dans les services que la Marine conservait ou déployait.

Le 10 novembre 1927, la société *Goldenberg et Cie* emportait le marché de reprise de l'Arsenal. Moins de deux ans plus tard, cette entreprise en proie à d'importantes difficultés financières, céda les lieux aux *Chantiers de la Loire et Penhoët* qui créait la *Société Industrielle*, fermée en 1937.

Sources bibliographiques :

- PACAUD Lionel, *Rochefort son combat pour l'Arsenal*, Geste Editions, 1999, 283 pages
CANTAMESSA Laurent, « Le syndicalisme des ouvriers de l'Etat avant 1914. L'exemple des établissements du Poitou-Charentes », *intervention de 2005 à une conférence du Centre Châtelleraudais d'Histoire et d'Archives*, publié en 2008.
BRISOU Dominique, *La révolution industrielle à l'Arsenal de Rochefort (1815-1870)*, Université francophone d'été Saintonge-Québec, 2007
COAT Paul, *Les Arsenaux de Marine de 1630 à nos jours*, Editions de la Cité, Brest-Paris, 1982.
Dictionnaire MAITRON en ligne.

Philippe Croguennec

Vie de l'IFHS-TE-CGT



Vue de l'Assemblée générale

du 9 décembre 2025 à Montreuil

On remarque à la tribune Gilbert Garrel, président de l'IHS, qui nous donne une série d'informations sur l'activité des instituts et attire notre attention sur le projet d'un colloque, en 2027, sur la jeunesse et le syndicalisme.

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 Décembre 2025 à Montreuil Bernard Bourdelin

Les rapports financier, d'activité et d'orientation sont disponibles aux adhérents sur demande.

Début des travaux : 18h00, 19 présents, dont 1 invité, 14 pouvoirs.

Président : Bernard Bourdelin.

Secrétaire : Patrick Mortal.

Trésorier : Michel Lucot.

Autre Administrateur présent : Roland Guilcher.

Président de séance : Bernard Bourdelin.

Ordre du jour :

- Rapport d'activité : Bernard Bourdelin.
- Rapport financier : Michel Lucot pour la rédaction et Roland Guilcher pour la lecture.
- Projets de travail : Patrick Mortal.
- Election du CA, Question diverses et débat : Bernard Bourdelin.
- Visionnage du Diaporama « Arsenaux Marine » élaboré par Nicolas Vabre.

Préambule : Notification des pouvoirs, remerciements aux présent(e)s et présentation de l'invité.

1) Rapport d'activité : voté à l'unanimité des votants.

Notre participation au livre de l'IHS sur les 130 ans de la CGT a constitué un axe fort pour 2025.

Bilan ORGA : 86 adhérents à ce jour (- 4 par rapport à 2024).

Satisfaction malgré tout de compter : + 18 adhésions par rapport à 2022.

Petit bémol : toujours trop peu de syndicats adhérents (27), malgré les décisions des congrès fédéraux.

2) Rapport financier : voté à l'unanimité des votants.

3) Projets de travail : votés à l'unanimité des votants.

Continuité des missions en cours et perspectives 2026 avec notre IFHS qui va devoir répondre au projet de commémoration de ses 20 ans. Débat riche sur le thème à retenir : « *Le sens des combats pour un secteur industriel et étatique de la Défense* ». Les restructurations, années de privatisations, combat pour l'étatique, lien avec le PPND etc. « La CGT et l'armée ». En lien avec le nouveau service militaire etc.). Décision définitive à prendre en début d'année 2026 en co-élaboration avec la Direction Fédérale. Initiative qui s'organiserait autour de la date de la conférence des SG de syndicats de septembre.

Le travail d'écriture sur les arsenaux Marine s'intensifie pour une sortie du livre en 2026 ou 2027.

4) Questions diverses, remarques et débat après les 3 rapports et ce compte rendu :

Nous constatons une progression d'adhérents depuis 2 ans. Ont été créés un flyer et un diaporama pour présenter notre institut. A poursuivre, une réflexion sur les médias à utiliser [Ndlr : voir le site de l'IHS, en progrès constant sur cette question] ; on signale notamment l'urgence de donner l'accès numérique au « *power point* » de présentation de l'IFHS, et l'intérêt de conserver la mémoire militante, par vidéo ou simple *podcast* ; ce type de medium a maintenant été largement expérimenté, n'hésitons pas à enrichir les fonds existants (Tulle, Châtellerault, Brest...), ni à en créer d'autres.

La sensibilisation aux archives doit être prise en compte au niveau de la Direction Fédérale.

Le travail concernant l'ouvrage sur les arsenaux Marine avance bien.

Détails des Interventions sur le rapport d'activité :

- Attention au « *Révisionnisme* » et à la montée de l'extrême droite.
- La CGT et l'armée, les comités de soldats, le nouveau service militaire, les porteurs de paix, le souvenir de « *l'appel des 100* ».
- Notre FD n'est pas toujours comprise dans la Confédération sur le thème de la Paix. Pas simple à discuter dans nos boîtes mais il faut relancer le débat sur les 4 D et le PPND.
- Quelle Défense pour quelle France ? Rappel du colloque de 2008.

Intervention de Gilbert Garrel qui souligne le bon travail en réseau IHS Confédéral et IHS de FD et de territoires pour la réalisation du livre et l'exposition à l'occasion du 130ème anniversaire de la CGT. Remerciements à tous les instituts.

Un groupe de travail constitué pour la réalisation d'un petit film qui sera présenté au Congrès CGT de juin 2026. Bernard Bourdelin qui est membre du CA de l'IHS y participe et trois réunions se sont déjà tenues. Thème choisi : la PAIX ! Thématique à porter partout, plus que jamais.

Détails des Interventions sur les activités

Sur les arsenaux de Marine, des avancées significatives sont à noter. Une rencontre de notre IFHS avec le Collectif Fédéral Naval Group, aura le 13 janvier prochain¹. Faire bouger les consciences, faire lire les ouvrages. Les 80 ans de la sécurité sociale et le rôle majeur d'Ambroise Croizat.

La mémoire ouvrière présente de l'intérêt pour les universitaires.

Détails des Interventions sur le rapport financier : Bonne santé des comptes mais il faut poursuivre notre travail de renforcement.

5) Élection du CA : voté à l'unanimité des votants.

Bernard Bourdelin – Patrick Mortal – Michel Lucot - Isabelle Aveline - Roland Guilcher - Nicolas Vabre – Philippe Croguennec -

Le Bureau reste le même :

Président : Bernard Bourdelin

Secrétaire : Patrick Mortal

Trésorier : Michel Lucot

Sauf avis contraire du Conseil d'Administration.

Remarques :

- Nous conservons ainsi un CA de 7 membres (5 retraités et 2 actifs).

Nous pouvons encore nous renforcer.

De nouveaux administrateurs ou de nouvelles administratrices pourraient être coopté(e)s en cours de mandat ou proposés à l'AG de 2026.

6) Visionnage du Diaporama sur l'écriture de l'ouvrage « arsenaux Marine ». Merci à Nicolas Vabre pour sa réalisation !

Fin des travaux et pot de l'amitié : 20h15.

1. NDLR : Cette réunion, très positive, a bien eu lieu ; le compte rendu sera dans le prochain H&D

Rencontre de l'IFHS

avec le collectif fédéral des syndicats de *Naval Group*

L'IFHS est intervenue lors du dernier collectif de Naval Group le 13 janvier dernier. L'objectif était de se mettre en contact avec les syndicats issus des arsenaux de Marine de notre fédération. Nous avons insisté sur l'importance d'avoir des témoignages ou ouvrages sur la partie maritime de fédération. Jusqu'à présent, l'IFHS compte de nombreux livres sur la CGT dans les arsenaux de Terre mais peu sur la Marine. Les ouvrages sur ce thème sont plutôt issus d'historiens sur le patrimoine de la Marine.

Dans un premier temps, comme à l'assemblée générale, nous avons présenté le découpage du futur ouvrage (250 - 300 pages maxi) sur les arsenaux de Marine qui doit se faire comme suit :

Découpage en 3 parties :

- Partie 1 : des origines (1900) à Juin 36
(Pilote Nicolas Vabre)
- Partie 2 : de la 2de Guerre mondiale à Mai 68 (Patrick Mortal)
- Partie 3 : Des années 1970 à nos jours
(Roland Guilcher / Philippe Crogueennec)

Le questionnaire élaboré par l'IFHS pour récolter des témoignages a été évoqué aux syndicats. Il n'a été mis en œuvre « en test » qu'à Brest uniquement, avec une partie collective et une individuelle. L'IFHS s'appuiera également sur les travaux universitaires déjà existants sur les sites des arsenaux.

Des sollicitations ont été faites auprès des syndicats pour avoir :

- un référent par syndicat pour avril 2026 (le syndicat de Ruelle a déjà répondu)
- des **échanges** dans le second trimestre pour connaître les apports et les interrogations par site afin de rétrocéder ces documents ou témoignages pour les écrits.

Nous nous sommes permis un petit rappel sur les articles de notre publication « *Hier et Demain* » qui peuvent être utilisés et bien utiles dans la période.

Dans un second temps, l'échange a permis de pointer les interrogations communes sur les archives « papier » et numériques. L'IFHS a proposé la possibilité d'une journée de formation qui pourrait être accolée à un collectif si besoin. Un camarade de l'IHS pourrait intervenir comme cela se fait dans l'interpro en 2026/2027. Pourquoi pas ?

Nous remercions les camarades du collectif Naval Group pour l'accueil.

Pour aller dans le sens du besoin des témoignages nécessaires de nos camarades CGT, le début de certaines recherches sur des événements récents comme les mobilisations de 1996 nous ont fait un peu mal. Dans les écrits de certains historiens, on trouve une mise en avant des politiques qui ont facilité la privatisation du secteur et très peu la parole des camarades de la CGT ! Nous avons plus que besoin des témoignages CGT.

Comme le dit Howard Zinn « Tant que les lapins n'auront pas d'historien, l'histoire sera racontée par des chasseurs ».

A consulter, à faire connaître



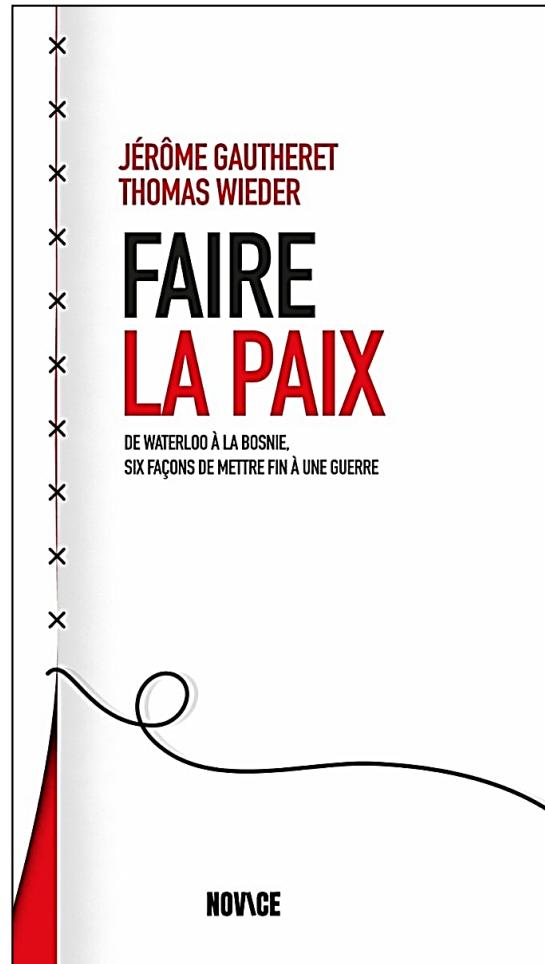
Le « power point » de présentation de l'IFHS-TE-CGT.

En collant le lien ci-dessous dans la barre du haut de l'ordi, on peut d'ores et déjà accéder à la présentation de l'IFHS-TE-CGT.

<https://youtu.be/eRfpJglXvK4>

Un recueil d'articles du Monde parus à l'été 2023

Lorsque les dernières voies diplomatiques sont rompues, que la violence est exacerbée par la haine, que les combats font rage, il est difficile d'imaginer que cette mécanique guerrière puisse s'arrêter. Pourtant, un jour, les armes se taisent. Reste alors le plus complexe : bâtir la paix, ou du moins, surmonter, un temps, les rivalités et les ressentiments. Tandis que les conflits oubliés se ravivent et que partout dans le monde les tensions se multiplient, Jérôme Gautherot et Thomas Wieder se penchent dans cet essai historique sur la manière dont les grands affrontements ont pris fin. À travers six exemples qui ont marqué la mémoire européenne, de la plaine de Waterloo aux montagnes du Haut-Adige, du chaos des champs de bataille au calme feutré des chancelleries, les auteurs dévoilent les ressorts fragiles et précieux qui ont permis aux hommes, après l'horreur, de faire la paix. Journalistes au Monde, Jérôme Gautherot et Thomas Wieder ont déjà publié ensemble *Ceux de 1940* chez Fayard.

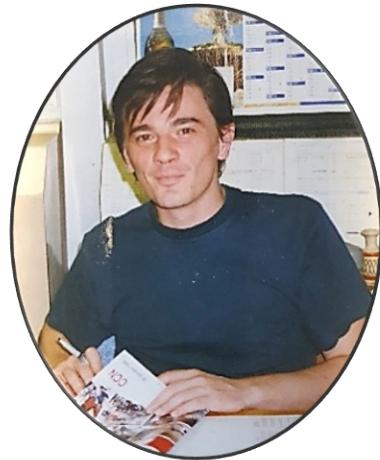


Histoire et souvenir

Serge Bretheau

nous a quitté le 7 octobre dernier,
en quelque sorte par surprise... à seulement 61 ans.
Il avait été élu secrétaire fédéral au congrès de 1992
et assuré 2 mandats.

Puisse l’Institut d’histoire, par cet hommage, lui rendre un peu de
ce temps qui lui aura manqué.



René Peyrical

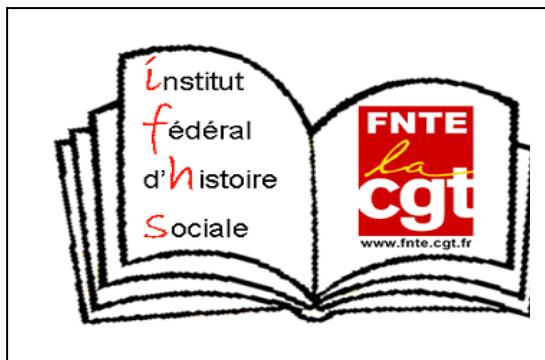
nous a pour la première fois abandonnés, lui toujours présent et solidaire, le 21 décembre dernier, à 67 ans.

On le croyait pourtant indestructible ! Peyrical, c’était Pantagruel : un géant de tous les combats, à la Manu de Tulle comme au village de Forgès, à la tête de l’UD CGT comme à la direction de la fédération du PCF, organisateur des manifestations, soutien des grèves et premier adjoint au maire...

Jusqu’au bout il aura réussi cet exploit homérique, avec son humour tendre et malicieux, d’être à la fois un activiste et un spécialiste largement reconnu des champignons de Corrèze.

Salut camarade.

**INSTITUT FÉDÉRAL
D'HISTOIRE SOCIALE TRAVAILLEURS DE L'ETAT**



BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Individuel

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour recevoir les informations) :

Montant minimum de ma cotisation : 15 €

Montant libre de ma cotisation : €. Indiquez le montant de votre cotisation supérieur à 15 €

Règlement par virement règlement par chèque

Vous avez la possibilité de régler votre adhésion soit directement par virements (bien signaler le nom de la personne dans l'intitulé)

ou par chèques à l'ordre de : **IFHS-TE-CGT**

Adresse courrier :

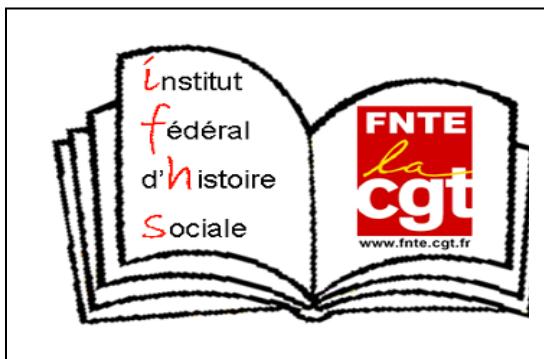
IFHS-FNTE
(Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT)

**263 rue de Paris – Case 541 –
93515 MONTREUIL CEDEX**

Adresse mail : ifhs-te-cgt@fnte.fr

SG			
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE			
Titulaire IFHS-TE-CGT			
Domiciliation SG MONTREUIL-S-BOIS (03908) 2 AV PAUL LANGEVIN 93100 MONTREUIL			
Référence bancaire			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03908	00037260011	65
IBAN : FR76 3000 3039 0800 0372 6001 165 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP			

**INSTITUT FÉDÉRAL
D'HISTOIRE SOCIALE TRAVAILLEURS DE L'ETAT**



BULLETIN D'ADHÉSION 2026
Syndicats et Associations

L'Organisation : Adhère à l'IFHS-TE-CGT

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour recevoir les informations) :

Montant minimum de la cotisation : 30 €

Montant libre de la cotisation : €. Indiquez le montant de votre cotisation supérieur à 30 €

Règlement par virement règlement par chèque

Vous avez la possibilité de régler votre adhésion soit directement par virement (bien signaler le nom du syndicat ou de l'association dans l'intitulé)

ou par chèques à l'ordre de : **IFHS-TE-CGT**

Adresse courrier :

IFHS-FNTE
(Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT)

263 rue de Paris – Case 541 –
93515 MONTREUIL CEDEX

Adresse mail : ifhs-te-cgt@fnte.f

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE			
Titulaire IFHS-TE-CGT			
Domiciliation SG MONTREUIL-S-BOIS (03908) 2 AV PAUL LANGEVIN 93100 MONTREUIL			
Référence bancaire			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03908	00037260011	65

IBAN : FR76 3000 3039 0800 0372 6001 165
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP